



## UNION SNUI-SUD Trésor VAL DE MARNE

Local SNUI - Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94036 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01-43-99-37-95 ou 01-41-94-34-64 Tél./ Fax : 01-43-39-68-32

[snui.val-de-marne@dgi.finances.gouv.fr](mailto:snui.val-de-marne@dgi.finances.gouv.fr)

### COMPTE RENDU DU CTPD DU 02/10/2009

#### Ordre du jour :

- Mise en place de la DDFIP,
- Mise en place des SIP DE Boissy-st-Léger et Villejuif.

L'UNION SNUI - SUD TRESOR SOLIDAIRES a lu la déclaration liminaire que tu trouveras ci-jointe. En réponse le TPG a déclaré que tout n'est pas politique dans la fusion DGI/DGCP, que les choses évoluent et selon lui, ce n'est que par principe que les organisations syndicales contestent.

Pour le TPG, les problèmes que rencontrent les SIP ne sont pas propres à la nouvelle structure, car ces problèmes, on les retrouve ailleurs.

Pour lui, le problème des effectifs est lié non pas aux suppressions d'emplois mais aux règles de gestion des personnels, qui ne sont pas bonnes et qu'il convient de modifier.

En ce qui concerne la concertation avec les agents, à la différence des OS, il estime qu'elle a été suffisante. Tous les projets ont été portés à la connaissance des responsables d'équipe, charge à ces derniers d'en faire part à leurs équipes.

Quant aux contre-propositions, lorsqu'elles remontent, elles sont souvent contradictoires, et il n'est donc pas toujours possible de satisfaire tout le monde.

Pour compléter la réponse, le DSF précise aussi que les acteurs de la prévention (médecin et inspecteur hygiène et sécurité) ont été consultés.

L'UNION SNUI -SUD TRESOR à travers sa déclaration liminaire fait état de la réalité à laquelle sont confrontés les services et de ce que vivent au quotidien nos collègues travaillant dans les SIP, réalité dont nos directions ne semblent pas être conscientes. Une fois encore, les représentants des personnels ont dénoncé les mauvaises conditions de travail auxquelles les agents sont confrontés, à la suite de la mise en place de cette réforme. Si, les autres services subissent aussi de plein fouet

les réformes de structures déjà mises en place , avec chaque année des suppressions d'emplois à la clé, force est de constater, que la situation catastrophique des SIP est bien liée à la création de cette nouvelle structure ; structure qui est mise en place au pas de charge, sans les emplois nécessaires pour assurer toutes les missions de service public.

Le DSF a aussi précisé qu'il ne fallait pas nier les gains de productivité; 40 % des déclarations ne sont plus à saisir, le montant sur montant est supprimé. Pour les Directions, il ne faut pas se focaliser sur les suppressions d'emplois.

**Mais alors..... d'où proviennent donc toutes les difficultés dont nos collègues des SIP nous ont fait part ???**

Pour l'UNION SNUI-SUD TRESOR ces difficultés sont pourtant bien réelles , car :

**DEFICIT + RESTRUCTURATION = CERTAINES MISSIONS NE PEUVENT PLUS ÊTRE ASSUREES**

**➡ PRESSION HIERARCHIQUE ET PRESSION DES INDICATEURS = STRESS.**

### Sur la DDFIP:

La date officielle de mise en place n'est toujours pas connue à ce jour.

Le décret portant création juridique de la DDFIP VAL DE MARNE n'est pas paru, ni même le décret portant nomination de l'Administrateur des Finances Publiques du département.

- Concernant le service du courrier, des modifications ont été acceptées par les directions pour permettre à nos collègues de travailler dans de meilleures conditions. (déplacement de cloisons mobiles afin d'obtenir un gain de place, ré agencement des bureaux pour une meilleure luminosité...).

Nous avons fait remonter, au groupe de travail du 28/09/2009, que le service du courrier devait avoir la climatisation, décision prise en CHS et que le projet avait été reporté en raison des futurs travaux de la DDFIP. Ce projet, aujourd'hui, est à nouveau à l'ordre du jour. Le coût des travaux n'est pas prévu dans le cadre des travaux de mise en place de la DDFIP, mais devrait être financé par le CHS. I

- Pour les collègues ayant un poste aménagé et devant changer de locaux, nous avons rappelé aux directeurs que les aménagements doivent être faits bien en amont, ainsi que la formation des collègues chargés de l'évacuation d'urgence.

- Concernant le déménagement, aucune date n'est arrêtée; celui-ci sera effectué par des déménageurs professionnels.

Les déménagements les plus importants, seront effectués le samedi, avec les armoires pleines, si possible.

Il n'est pas obligatoire que tout soit fait très rapidement, cela dépendra aussi des disponibilités de la société de déménagement (cf. annexe schéma immobilier d'implantation de la DDFIP).

- Nous avons soulevé le problème des applications informatiques, notamment au regard de ce qui s'est passé pour les pôles CE nouvellement créés.

Des problèmes de transfert, de logiciels, etc.. ne doivent pas générer de retard, tant au niveau de la gestion, que de la rémunération ou des remboursement de frais.

La directrice des RH a affirmé que les problèmes informatiques ont été déjà réglés, les applications seront opérationnelles dans l'autre aile du bâtiment et ce dès l'installation des collègues GRH.

De plus, elle a confirmé que le déménagement ne pourra pas avoir lieu vers le 20/11/2009 car cette période est consacrée à la préparation de la paie de janvier.

- Concernant les primes, Mme DURAND a confirmé qu'il est prévu par les textes, le maintien de la rémunération antérieure, si le changement de service génère un régime indemnitaire inférieur.

En tout état de cause, ce sera toujours le régime indemnitaire le plus favorable qui s'appliquera.

- Concernant les moyens de renfort pour les services fusionnés, rien ne change, ce sont les moyens actuels dans chaque filière ( EDRA, auxiliaires...).

- Sur l'harmonisation des horaires variables, seulement les agents affectés direction seront concernés (cf. annexe jointe règles de vie communes).

Concernant l'accueil, le TPG précise que l'accueil de CRETEIL sera revu lors de la mise en place du SIP (2010) avec un accueil commun , en attendant l'accueil de Créteil continue de fonctionner tel qu'actuellement.

...

VOTES:

- pour: la parité administrative

- Contre: Le SNUI- SUD TRESOR- CGT impôts- CGT trésor.

- Abstention: FO

### **Sur la deuxième vague de SIP:**

- le TPG affirme qu'il ne faut pas mélanger suppressions d'emplois et emplois vacants. La situation au regard des emplois vacants dans la filière gestion publique est beaucoup plus critique que celle dans la filière fiscale.

Au 1/10/2009, 78 emplois sont non pourvus du côté de l'ex DGCP, et cela touche l'ensemble des services, y compris les 5 premiers SIP.

Il reprend l'idée que la situation des SIP n'est pas liée à la réforme de structure mais tient au mode de gestion des personnels, c'est à dire au décalage entre l'organisation des mouvements de mutation et le remplacement des agents ayant réussis un concours. Il a d'ailleurs exposé ce problème au Ministre lors de sa récente venue dans le département.

Le TPG a insisté sur la nécessité de la prise en compte de la priorité donnée à l'accueil dans le calcul des charges. Selon lui, la MRU en a pris conscience.

### **Cela reste à voir !!!**

Le TPG est d'accord sur le problème des effectifs, mais maintient que ce n'est pas lié à la mise en place des SIP. Toujours selon le TPG, la situation devrait s'améliorer en 2010 avec une forte arrivée de contrôleurs au 1<sup>er</sup> mai.

- Ce à quoi nous lui avons rétorqué que le département du Val de Marne est le département de la région parisienne le plus lourdement touché en matière de restructurations.

Les problèmes de l'accueil se sont aggravés quand les SIP ont été mis en place.

**Il est évident pour l'Union SNUI-SUD TRESOR, que dans le cadre de services fusionnés les problèmes des uns deviennent rapidement les problèmes de tous !**

Après la pause déjeuner, nous reprenons la séance à 14h30.

- Nous donnons lecture des pétitions du SIP de MAISONS-ALFORT et du SIP de CHOISY dont tu trouveras les textes en annexes.

Accord de principe du DSF et du TPG pour une audience pour les 2 SIP.

**Les représentants ont dénoncé le "glissement" de l'accueil assuré par les cadres B vers les cadres C. La mission accueil a explosé et la gestion s'en retrouve délaissée.**

**Pour les OS c'est le plan de recrutement des emplois qui n'est pas bon.**

**De même la mission cadastre est difficile à gérer car les effectifs sont réduits à peau de chagrin, la formation s'avère insuffisante .La mission cadastre est un métier à part entière, c'est pourquoi L'Union SNUI -SUD TRESOR revendique la création de secteurs fonciers.**

Les représentants des personnels ont également donné lecture du texte suivant afin que le CTPD se prononce sur ce vœu par un vote :

" Le CTPD exige que toute mise en place de structures unifiées dans le département (SIP et DDFIP") soit arrêtée tant que :

- *les horaires d'ouverture et l'organisation permettant le respect des métiers dans chaque service ne seront pas clairement définis,*
- *le respect des règles de mutation et d'affectation propres à chaque corps ne sera pas garanti, et le contrôle de leur respect par les représentants des personnels rendu possible,*

- *le respect des horaires variables, de la pause méridienne, du respect des métiers ne seront pas garantis,*
- *les postes reconnus manquants par l'ORE et le TSM ne seront pas pourvus,*
- *les problèmes d'organisation recensés dans les SIP existants, se seront pas résolus.*

*Il convient notamment de suspendre l'accueil commun dans les SIP."*

La parité administrative s'est prononcé contre ce texte et le vœu n'a par conséquent pas été adopté.

### **Questions diverses :**

#### **Parking de Créteil :**

Les cartes provisoires devraient être prolongées jusqu'au 31 décembre 2010, selon le Directeur du Centre Commercial, mais à ce jour rien n'est acté définitivement.

#### **Parking de Villejuif :**

Les négociations sont en cours avec la mairie ; Il n'y a pas encore de réponse définitive , mais 12 places devraient être disponibles.

#### **Restaurant administratif de Créteil :**

Les travaux sont repoussés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Toutes les conventions sont prêtes à être signées dès que la date des travaux sera arrêtée :

Mairie de Créteil	: 60 places
La Poste	: 100 places
L'Équipement	: 30 places
Cafétéria Casino CCR	: 250 à 300 places

Le prix maximum du repas serait de 4,62 € ramené à **3,51€** pour les agents bénéficiant de la subvention.